

Bulletin d'adhésion 2010



NOM (en capitales) :

PRENOM :

Adhésion renouvellement n° de carte :

Homme Femme Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Code postal :Ville :Pays :

Téléphone fixe :Mobile :

Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) :

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2010 la somme (pouvant comporter l'abonnement de 12 euros à *Lignes d'Attac, journal d'Attac France*) de :

Les tranches de revenu mensuel sont indiquées à titre purement indicatif. Choisissez celle qui vous semble la plus abordable.

cotisation minimale avec *Lignes d'Attac*

- | | |
|----------------------|--------------------------------|
| - de 0 à 450 € | <input type="checkbox"/> 13 € |
| - de 450 à 900 € | <input type="checkbox"/> 21 € |
| - de 900 à 1 200 € | <input type="checkbox"/> 35 € |
| - de 1 200 à 1 600 € | <input type="checkbox"/> 48 € |
| - de 1 600 à 2 300 € | <input type="checkbox"/> 65 € |
| - de 2 300 à 3 000 € | <input type="checkbox"/> 84 € |
| - de 3 000 à 4 000 € | <input type="checkbox"/> 120 € |
| - au-delà de 4 000 € | <input type="checkbox"/> 160 € |

Il m'est possible de procéder à un apport supplémentaire sous forme d'un don de :

- 10 € 25 € 50 € 100 € 500 € 1000 € autres : €

Compte tenu des dispositions fiscales, pour les personnes imposées sur le revenu, le coût effectif des cotisations et dons est de 34% des versements effectués.

J'effectue le règlement :

par chèque bancaire ou postal

3 derniers chiffres situés au dos
de votre carte

par carte bancaire n° :

date d'expiration :

signature :

A adresser par courrier à ATTAC, Service adhésions, 60732 Ste-Geneviève cedex - France

Je ne souhaite pas que ces renseignements soient communiqués au comité d'Attac de ma ville ou département.

Que vous cochiez cette case ou pas ces renseignements ne seront diffusés à aucune autre association

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.